

## **Que s'est il passé à Hongkong ?**

**Analyse initiale de la Conférence ministérielle de l'OMC,**

**Décembre 2005**

La Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong a été une occasion manquée de rendre le commerce plus équitable pour les populations pauvres à travers le monde. Les pays riches ont placés leurs intérêts commerciaux avant ceux des pays en développement. La plupart des décisions difficiles ont été reportées à une autre réunion, début 2006, mais on ne voit vraiment pas pourquoi des pays riches qui n'ont pas été en mesure de faire preuve du leadership nécessaire, à HongKong, se comporteraient de manière différente, dans quelques mois.



## Résumé

La Conférence ministérielle de l'OMC à HongKong a été une occasion manquée de rendre le commerce plus équitable pour les populations pauvres à travers le monde. Les pays riches ont placé leurs intérêts commerciaux avant ceux des pays en développement. Les faibles progrès réalisés dans l'agriculture ont été plus qu'annulés par les textes peu favorables au développement, en ce qui concerne les services et les tarifs industriels. La plupart des décisions difficiles ont été reportées à une autre réunion, début 2006.

Les pays en développement, à HongKong, ont continué à se constituer en un certain nombre de blocs divers, rehaussant ainsi leur voix dans les négociations. On a vu, à HongKong, les différents blocs se rassembler pour former une alliance souple appelée le G-110, dans le but de faire pression sur l'UE et les États-Unis, pour les amener à réformer leurs régimes agricoles. Ceci venait en partie en réponse aux tentatives des pays riches visant à dresser les pays en développement uns contre les autres.

Dans l'agriculture, le gros des travaux reste à faire, notamment l'élaboration de disciplines pour les subventions internes octroyées par les pays riches, qui entraînent le dumping et qui restent largement intactes.

La Déclaration ministérielle finale contenait certains gains mineurs sur l'agriculture, par exemple la fixation d'une date butoir de 2013 pour l'élimination des subventions à l'exportation, et assurait aux pays en développement une flexibilité supplémentaire pour protéger leurs petits agriculteurs. Il y a eu quelques progrès sur la prévention du recours abusif à l'aide alimentaire sous forme de dumping, mais en ce qui concerne le coton, les mesures convenues sont même en deçà de celles requises par la décision du groupe spécial sur le coton, dénonçant les États-Unis.

Les pays en développement ont réussi à contrer certaines des tentatives visant à les contraindre à ouvrir leurs marchés aux secteurs des biens industriels et des services du Nord. Toutefois, même le texte édulcoré sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et les services est peu favorable au développement.

L'offre d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents en faveur des pays les plus pauvres contient suffisamment de failles pour priver l'accord de pratiquement toute valeur. Un accord sur 'l'aide pour le commerce', qui a été convenu, renvoie essentiellement à des fonds recyclés et il n'y a pas eu de progrès sur les autres 'questions de développement'.

Lorsque les discussions redémarreront, début 2006, les négociateurs des pays riches ne pourront pas se contenter de repartir de là où ils étaient arrivés à HongKong. Il leur faut rentrer pour faire un examen de conscience et prendre la résolution, en cette nouvelle année, de faire de ce cycle un Cycle du développement pour les pauvres du monde.

# 1 Introduction

Contrairement aux trois réunions ministérielles précédentes de Seattle, Doha et Cancùn, la Conférence ministérielle de l'OMC de 2005, à HongKong, ne s'est pas terminée dans le chaos des émeutes de rues ; elle n'a pas traîné en longueur jusqu'après la date limite pour arriver à une clôture difficile, de nombreuses délégations ayant déjà pris l'avion pour retourner chez eux ; et elle n'a pas capoté, dans un tumulte d'accusations et de reproches. C'est toutefois essentiellement là que s'arrête la réussite relative de la Conférence, car le texte convenu à HongKong a été une occasion manquée de rendre le commerce plus équitable pour les populations pauvres à travers le monde. L'accord reflète les intérêts des pays riches bien davantage que ceux des pays en développement. La plupart des décisions difficiles ont été reportées à une autre réunion, d'ici fin avril 2006, mais on ne voit vraiment pas pourquoi des pays riches qui n'ont pas été en mesure de faire preuve du leadership nécessaire, à HongKong, se comporteraient de manière différente dans les quelques mois à venir.

Le présent document fournit une analyse préliminaire des résultats de la Conférence ministérielle de HongKong et en examine les incidences sur le Cycle de Doha, sur l'OMC et sur le développement.

## Qu'attendait-on de HongKong ?

Depuis le lancement du Cycle de Doha, il y a quatre ans, les négociations sur le commerce global étaient manifestement en difficulté, à l'approche de la Conférence de HongKong. Oxfam avait présenté en détail les défis que les Membres de l'OMC devaient relever, dans un document de synthèse publié avant la conférence, intitulé 'Du sang sur le sol' (« Blood on the Floor »).<sup>1</sup> De manière générale, pour justifier l'appellation de 'Cycle du développement', HongKong devait faire des progrès sur les éléments suivants :

- Réformer les politiques agricoles du Nord pour mettre fin au dumping ;
- Fournir aux pays en développement un 'espace de politique' suffisant pour protéger les agriculteurs vulnérables et promouvoir de nouvelles industries manufacturières et de services ;
- Accroître l'accès des agriculteurs et des industries des pays en développement aux marchés des pays riches.

Il était certes manifeste que ceci ne serait pas réalisé uniquement à HongKong, mais la Conférence ministérielle se devait de réaliser des progrès significatifs sur

les questions de développement, afin de redonner une certaine crédibilité au Cycle. Elle n'en n'a malheureusement rien fait.

Que s'est-il passé durant la période menant à la Conférence ministérielle ?

Le fiasco de la réunion ministérielle antérieure, à Cancun, a été corrigé, en juillet 2004, à Genève, par un accord énonçant un cadre pour le reste du Cycle. Depuis lors, les progrès réalisés à Genève ont toutefois été minimes. Les délais s'étaient écoulés, les réunions s'étaient succédées, la plupart des pays réitérant des positions connues.

Cette paralysie avait été largement imputée aux politiques agricoles des pays riches et en octobre 2005, pour tenter d'apporter un nouveau souffle préalablement à la réunion de HongKong, les États-Unis et l'UE avaient fait, sur l'agriculture, des propositions visant, prétendument, à apporter des progrès majeurs dans tous les trois 'piliers' de l'Accord sur l'agriculture (soutien interne, concurrence à l'exportation et accès aux marchés). Un examen plus attentif montre toutefois que les propositions contiennent davantage de mots creux que de substance, en offrant peu d'abaissements réels, si non aucun, dans les subventions ou les tarifs et en insistant sur de nombreuses failles, pour permettre aux gouvernements de continuer à subventionner largement l'agriculture et à faire le dumping des excédents sur les marchés mondiaux. Même alors, l'UE a exigé en retour, pour les industries européennes, un accès beaucoup plus large aux marchés des pays en développement.

En dépit de ces insuffisances, les propositions ont entraîné une vague de discussions avec d'autres partenaires commerciaux et suscité des espoirs de progrès à HongKong.

Les progrès ont été minimes ou négatifs dans les deux autres principaux domaines de négociation : les tarifs industriels (accès aux marchés pour les produits non agricoles – AMNA) et les services. Dans l'AMNA, les discussions se sont enlisées sur le point de savoir quel type de formule appliquer pour les réductions tarifaires et quelle sorte de flexibilité serait accordée aux pays en développement.

Pour ce qui est des services, n'étant pas satisfaits des offres des pays en développement, les pays riches ont cherché, avant HongKong, à modifier les règles du jeu à mi-parcours. Au lieu d'une approche 'bottom-up' (ascendante) favorable au développement, aux fins de laquelle (contrairement aux accords de l'OMC), les pays décident par eux-mêmes, des secteurs à inclure dans les négociations, l'UE a appelé à un 'benchmarking' – un engagement minimal négocié en termes de nombre de secteurs et de niveau d'ambition – de la part de tous les Membres. Dans une démarche qui dénote la manière dont les

considérations en matière de développement sont exclues par la politique de pouvoir à l'approche d'une réunion ministérielle, le président des négociations sur les services a produit au mois d'octobre 2005, un projet de texte qui cadrerait avec les propositions de l'UE, en dépit de l'opposition des pays en développement.

A l'approche de la réunion ministérielle, l'UE s'est concentrée sur ce qu'elle a appelé un 'ensemble de mesures pour le développement' telles qu'un amendement à l'Accord sur les ADPIC (droits de propriété intellectuelle touchant au commerce) pour améliorer l'accès des pays pauvres aux médicaments brevetés ; un accès en franchise de droits de douanes et sans quota pour les PMA (pays les moins avancés) ; 'l'aide pour le commerce' ; et des mesures visant à prendre en compte le problème de 'l'érosion des préférences'.<sup>ii</sup> Les sceptiques qualifient toutefois l'ensemble du développement de tentative visant à détourner l'attention de la nécessité de réformer la Politique agricole commune (PAC).

Au cours du dernier mois précédant la Conférence ministérielle, lorsqu'il est devenu apparent que les ambitions visant des 'modalités' complètes (essentiellement des accords sur des chiffres que les Membres doivent par la suite convertir en listes pays) ne seraient pas réalisées, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy et d'autres puissances majeures ont commencé revoir les attentes à la baisse. Au lieu de convenir de chiffres, HongKong était essentiellement caractérisé par des attaques de pure forme et par l'ambiguïté, avec quelques petites mesures assorties de fortes restrictions, sur les questions de développement.

## Comment s'est déroulée la Conférence ministérielle de HongKong ?

Les conférences ministérielles de l'OMC sont inéluctablement chaotiques et HongKong n'a pas fait exception, avec le tourbillon habituel de rumeurs de changement de positions, de reculades, d'accords, de départs et de divergences entre les groupes, certaines de ces rumeurs étant sans nul doute propagées à dessein.

Ceci dit, de nombreuses délégations ont salué l'efficacité et l'organisation dont a fait preuve le « HongKong SAR Government » et ont jugé la présente réunion ministérielle plus inclusive et plus transparente que les précédentes. Les réunions ministérielles opèrent à présent sur la base d'un système émergent pseudo parlementaire en 'green room'(chambre verte) : les différents regroupements de pays sont représentés dans des discussions en groupes restreints et il leur est fait rapport sur les questions en cours de discussion. Ces moyens de communications se sont toutefois détériorés à mesure que la fatigue gagnait les délégués, en raison du manque de sommeil et de l'accélération du rythme des négociations, ce qui signifie que, dans les heures cruciales de la fin de la réunion, de nombreux

délégués, en particulier dans les petites délégations, n'avaient qu'une perception partielle de ce qui était en cours de discussion. Le manque de sommeil n'a fait qu'accentuer le déséquilibre dans la capacité de négociation entre délégations assez larges pour que les délégués prennent du repos à tour de rôle, telles que celle des États-Unis (356 personnes) et celles qui étaient en service commandé 24 heures sur 24 telles que celle du Burundi (2 délégués).

De telles pressions suscitent aisément la création d'une 'mentalité de ventes aux enchères', avec des délégués qui font des offres pour quelque chose dont ils ne sont même pas sûrs d'avoir besoin. Les grands acteurs peuvent facilement profiter de cette situation pour présenter des gains mineurs comme des victoires apparentes. Une tactique de négociation traditionnelle consiste à commencer par offrir quelque chose de pire, afin que d'autres délégués gaspillent du temps et un capital politique tout simplement pour rester en ligne. Au bout de quelques jours d'un tel traitement, il est extrêmement difficile de faire la part des choses entre les amendements significatifs et ceux qui ne sont que de façade.

En outre, du fait que de plus en plus de pays s'engagent activement dans les négociations, la 'géométrie variable' des différents groupes de pays travaillant ensemble sur des questions particulières s'élargit, avec une augmentation concomitante du temps nécessaire pour mener des consultations et faire rapport, des green rooms aux groupes plus larges. Cette 'obligation de faire rapport', de manière croissante, exerce des pressions considérables sur réunion limitée à cinq jours.

A un niveau plus profond, ce système ne prend pas en compte certaines des questions fondamentales d'obligation de rendre compte et de bonne gouvernance, telles que tenir les procès-verbaux des réunions et disposer de suffisamment de temps pour analyser le texte et se concerter avec les gouvernements dans les capitales.

En bref, l'OMC reste, selon les propos de Pascal Lamy, une 'organisation médiévale' et de nombreux pays souscrivent à des accords en disposant de très peu de temps pour en examiner les incidences.

Les délégués du G-90 – un groupe large composé de pays ACP (Afrique, Caraïbes et pacifique) et PMA et de l'Union africaine - se sont sentis de plus en plus mécontents lorsqu'ils ont fait un certain nombre de propositions portant sur des changements à apporter au texte, auxquelles aucun autre Membre ne s'était opposé, mais qui avaient simplement été ignorées par le facilitateur et d'autres, chargés d'accepter ou de rejeter les amendements. Il y avait eu, par exemple, des propositions visant à supprimer la référence à des prêts assortis de conditions favorables, dans le paragraphe sur l'aide pour le commerce (**para. 57**) ou à établir

une distinction entre entreprises commerciales d'État des pays développés et des pays en développement (**para. 6**).

On peut dire que l'abus de procédure le plus grave a été noté dans les négociations sur les services, où les tactiques coercitives du président du groupe de négociation sur les services, basé à Genève, ont été adoptées par le ministre coréen, nommé pour faciliter les discussions à HongKong. Le ministre a tenté d'imposer l'acceptation de l'annexe C controversée sur les services comme partie du texte, en dépit de l'opposition véhémente des pays en développement. Il y est finalement arrivé, bien que les pays en développement aient réussi à faire un certain nombre d'amendements pour modérer ce qui était un texte drastique.

Les délégués ont également signalé que le Secrétariat, en particulier le nouveau directeur général, Pascal Lamy, avait joué un rôle beaucoup plus actif dans la négociation de l'accord final, en ayant recours à des réunions bilatérales ('confessionnaux') avec des pays clés pour parvenir à un texte qu'ils pourraient accepter. Essentiellement, ce processus a été en mesure d'amener le texte juste au-dessous de la limite de l'inacceptable, qui aurait amené les Membres à claquer précipitamment la porte. Il y a toutefois une ligne très mince entre le leadership et l'imposition de pressions exagérées, et certains délégués ont signalé qu'à leur avis, M. Lamy avait franchi cette ligne dans les discussions sur les services. Toutefois, M. Lamy rentre à Genève avec un bon capital politique – il est à présent crucial qu'il mette ce capital à profit pour inscrire les préoccupations en matière de développement au cœur du Cycle.

### Quels étaient les différents groupes de pays ?

Depuis la Conférence ministérielle de Doha, en 2001, les pays en développement se sont regroupés pour tenter d'accroître leur influence. En négociant ensemble, de larges coalitions telles que le G-20 (sous l'égide du Brésil et de l'Inde) et le G-33 (dirigé par l'Indonésie et les Philippines) pour l'agriculture ou le Groupe africain, les ACP et le groupe des PMA, pour tous les sujets, ont acquis davantage de poids dans les négociations. Le Brésil et l'Inde en particulier, sont devenus les leaders de larges coalitions de pays en développement et se sont donc assurés un siège dans le cercle restreint de négociation, à côté de l'UE et des États-Unis.

La consolidation des blocs de pays en développement a semblé se renforcer à HongKong, lorsque les différents groupes de pays en développement se sont rassemblés pour former, sur l'agriculture, une alliance souple bientôt appelée le 'G-110', représentant 80% de l'humanité. Le G-20 avait demandé au Brésil de convoquer une réunion avec les ministres ACP, le Groupe africain, les PMA et le G-33 pour démarrer ce qu'ils ont qualifié de 'processus' (en insistant que ceci n'était pas un retour aux clivages Nord-Sud des années 70).



Lors de la conférence de presse, les ministres ont mis l'accent sur le fait qu'ils avaient l'intention de travailler ensemble là où ils étaient d'accord (par exemple sur la réforme agricole du Nord et l'espace de politique dans les pays en développement) et de gérer tout désaccord pour éviter que l'UE et les États-Unis n'aient recours à leur tactique habituelle du 'diviser pour régner' – ceci a peut-être aidé à inciter les grands acteurs à se concentrer sur le fond au lieu de recourir à des manœuvres politiques. Il reste toutefois à voir si le G-110 peut s'élever au-dessus des intérêts contradictoires de certains de ses membres, sur des questions telles que les préférences ou le traitement spécial et différencié, pour devenir une force avec laquelle compter. Le Brésil a décrit sa consolidation d'exercice post-HongKong.

Dans le cadre de ces jeux de pouvoir entre ces différents groupes et les grands pays riches (principalement l'UE et les États-Unis), l'UE en particulier a tenté de séparer quelque 15 'pays en développement avancés' (par exemple le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, l'Argentine) du reste et de les cibler pour l'octroi de concessions majeures dans l'AMNA et les services, et dans une moindre mesure, dans l'agriculture. L'UE et les États-Unis considèrent ces pays comme des concurrents à qui il ne sera fait aucun quartier dans les négociations commerciales, mais leurs populations comptent pourtant parmi les plus pauvres au monde et méritent manifestement un soutien sous forme d'aide pour se développer.

Dans leurs tentatives visant à diviser les pays en développement, les pays riches ont usé de la carotte (l'aide pour le commerce, l'extension des exemptions dont bénéficient les PMA aux petites économies), et du bâton (pour cette ministérielle, il semble que des coups de fil ont été passés soit avec les capitales, soit avec des responsables de haut rang au sein de la délégation, pour attirer l'attention sur le fait qu'il serait reproché à leurs pays d'avoir fait capoter la Conférence ministérielle, s'ils ne reviennent pas sur leurs positions). A HongKong, les États-Unis ont semblé se contenter essentiellement de se cacher derrière l'UE, qui a essuyé les critiques pour de telles tactiques.

Les divisions internes de l'UE sur l'agriculture, qui ont été largement commentées, ont semblé accroître sa détermination à avoir de fortes exigences sur l'AMNA et les services. Il semble que l'UE a également mal accepté de se retrouver sur la défensive, soumise à des pressions sur les subventions à l'exportation pendant une grande partie de la Conférence. Juste avant la réunion ministérielle, elle avait davantage terni son image en offrant aux pays ACP un montant dérisoire de 40 millions d'euros pour compenser leurs producteurs de sucre dans le cadre d'une réforme globale du sucre qui distribuait 7,5 milliards d'euros aux intérêts sucriers européens. L'UE a par la suite fait appel aux ACP pour qu'ils se rangent de son côté contre les exigences des États-Unis et du G-20 en matière d'accès aux marchés, une tentative flagrante visant à camoufler le

protectionnisme des pays riches derrière des préoccupations légitimes en matière de développement.

Les États-Unis ont semblé contraints par leur politique intérieure – leurs lobbies d'affaires ont paru faire preuve de peu d'enthousiasme, alors que les intérêts protectionnistes dans les textiles, les vêtements, l'agriculture et l'industrie se faisaient entendre avec force. En réponse, le représentant américain au commerce extérieur a semblé accorder la priorité aux accords sectoriels et plurilatéraux qui, pense-t-il, offrent davantage de chances d'amélioration de l'accès aux marchés. Il s'est fait peu d'amis parmi les pays en développement en raison de ses réticences sur la réforme du coton, en particulier lorsqu'il a offert un accès en franchise de droits et sans contingents au marché du coton américain (para. 11), en sachant pertinemment que, de fait, l'Afrique de l'ouest n'exporte pas de coton aux États-Unis.

Une grande partie de ces manœuvres ne visaient qu'à tenter de rejeter la responsabilité sur l'autre partie, l'UE essayant de ne plus rester sur la défensive, en ce qui concerne l'agriculture, en se concentrant sur des domaines critiques pour les États-Unis, à savoir l'accès en franchise de droits de douanes et sans quota pour les PMA, les subventions au coton et l'aide alimentaire, alors que les États-Unis revenaient constamment sur les propositions 'peu ambitieuses' de l'UE sur l'accès aux marchés.

Ces tactiques ont détourné l'attention de questions de développement importantes telles que le dumping et les obstacles constants à l'accès aux marchés réel imposés par les pays riches, et leur a permis de promouvoir leurs intérêts offensifs dans l'AMNA et les services. Selon le ministre du commerce indien, Kamal Nath, 'Les pays développés parlent, dans les salles des plénières, d'un round gratuit pour les pays en développement. Puis, ils passent dans la « green room » et continuent de demander un round gratuit, mais cette fois pour eux-mêmes.'

De plus, ni le Canada, ni le Japon ne se sont comportés comme si, le développement était une de leurs priorités. Le Canada a paru s'intéresser davantage à défendre ses entreprises agricoles commerciales d'État et ses systèmes de gestion de l'offre contre la contestation et à ouvrir de nouveaux marchés pour ses industries et ses services. Quant au Japon, il a offert peu de soutien aux pays en développement, en se concentrant plutôt sur la protection de son propre marché, tout en recherchant de manière agressive un accès aux marchés des pays en développement dans l'industrie et les services. Lorsqu'il a annoncé une 'initiative pour le développement' d'un montant de 10 milliards de dollars en faveur de l'aide pour le commerce, le Japon a spécifié que l'initiative visait à 'encourager les pays en développement à s'asseoir pour commencer les discussions', suscitant des accusations selon lesquelles l'aide (dont la majeure

partie avait déjà été annoncée antérieurement) était subordonnée à des réformes commerciales qui profiteraient à des industries japonaises.

## 2 La Déclaration ministérielle

Des gains mineurs dans l'agriculture, para. 3-10

Quatre-vingt-seize pour cent des agriculteurs du monde vivent dans les pays en développement, qui comptent pour plus de trois quarts des populations les plus pauvres au monde. Pour de nombreux pays, un secteur agricole, sain et productif constitue une première étape essentielle sur la voie du développement.

Les pays riches et les pays pauvres soutiennent leurs agriculteurs de diverses manières. Les pays pauvres à court d'argent doivent recourir aux tarifs d'importation pour maintenir les prix pour leurs agriculteurs et les protéger contre le dumping et de fortes poussées des importations. Les superpuissances qui octroient des subventions telles que l'UE et les États-Unis appuient l'agriculture au moyen d'une aide étatique généreuse. Des subventions excessives entraînent une surproduction massive dans le Nord, ce qui fait chuter les prix et porte préjudice à l'agriculture des pays en développement. Les subventions américaines au coton sont notoires pour leur incidence sur des millions de petits producteurs de coton africains.

On peut probablement dire que l'agriculture, à HongKong, a été la partie 'la moins pire' du texte final, sous forme de plusieurs avancées mesurées.

- 1 Une date butoir pour l'élimination des subventions à l'exportation (para. 6) :** Une date butoir de 2013 a été convenue pour l'élimination des subventions à l'exportation et de leurs équivalents. Une date toutefois plus tardive que celle que presque tous les pays souhaitaient (2010 en l'occurrence) et les subventions à l'exportation sont une partie relativement mineure du soutien agricole qui entraîne le dumping – elles sont essentiellement utilisées par l'UE (2,5 milliards d'euros), mais ne constituent que 3,6% du soutien agricole global européen. Bien que favorablement accueillie, cette décision ne devrait pas occulter le fait que les subventions à l'exportation européennes sont en baisse depuis des années, et auraient été largement éliminées, dans tous les cas, d'ici 2013. En outre, le texte contient une formulation délibérément vague appelant les Membres à ne pas attendre jusqu'au dernier moment mais à 'concentrer' les réductions des subventions au début de la période entre un accord et 2013. Il faudra être vigilant sur cette question, étant donné la préférence antérieure des pays riches pour la 'concentration en fin de période', par exemple dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements.

- 2 **Les pays en développement se sont assuré des mesures pour protéger les agriculteurs pauvres (para 7) :** Tout en n'acceptant pas la proposition du G-33 selon laquelle les pays en développement devraient être en mesure de désigner jusqu'à 20% de toutes les lignes tarifaires comme produits spéciaux (le texte parle simplement d'un 'nombre approprié' à négocier à Genève), le texte comprend un langage favorable sur les produits spéciaux et un mécanisme de sauvegarde spéciale. Il reconnaît, par exemple, que les pays en développement doivent être en mesure de décider pour eux-mêmes quels produits protéger pour préserver la sécurité alimentaire, le développement rural et les moyens d'existence des agriculteurs pauvres. Pour ce qui est du mécanisme de sauvegarde spéciale, il convient à la fois de seuils de déclenchement fondés sur les prix et sur les volumes, ce qui devrait garantir que le mécanisme de sauvegarde spéciale est plus efficace pour freiner les brusques poussées des importations. Le traitement effectivement accordé à ces produits déterminera leur utilité dans la pratique, et ceci reste à négocier à Genève.
- 3 **Langage renforcé sur le soutien interne (para. 5) :** Ceci devrait toucher aux niveaux réels des subventions des pays riches, et pas simplement édulcorer la différence entre les niveaux consolidés et les niveaux appliqués. En dépit d'une formulation ambiguë, le texte ouvre la voie à un renforcement des disciplines de la catégorie bleue notoire, une des failles les plus flagrantes, intégrée par les pays riches dans l'Accord sur l'agriculture, pour les aider à éviter d'abaisser leurs subventions.

Les pays en développement, en particulier l'Inde, qui disposent d'un droit limité à recourir au soutien interne au titre de la règle dite '*de minimis*', ont également été satisfaits de voir que leur capacité à subventionner l'agriculture a été exemptée des abaissements.

Toutefois, le gros des travaux sur les principales questions agricoles reste à faire d'ici la date peu plausible du 30 avril 2006, pour un accord sur des modalités, et celle du 31 juillet 2006, pour des plannings complets par pays (**para. 10**). L'ambition du texte est particulièrement faible en ce qui concerne la prise en compte du dumping entraîné par les niveaux excessifs de soutien interne dans les pays riches (**para. 5**), tant en ce qui concerne la réduction du montant dépensé que la correction des failles qui permettent aux pays d'exempter leurs subventions par le biais de la boîte verte.

De plus, le texte offre peu d'opportunités d'accroître l'accès aux marchés du Nord (**para. 7**), qui sont en mesure de protéger un nombre non spécifié de 'produits sensibles' – une faille qui réduit de manière drastique la valeur de toute réduction globale.

## **Coton (para 11, 12)**

L'injustice flagrante des subventions américaines au coton et leur incidence sur les producteurs de coton africains ont été un des tests décisifs en matière de développement pour la Conférence ministérielle de Cancun. Le Cadre de juillet 2004 a, par la suite, mis sur pied un sous-comité du coton pour débattre des questions à la fois du commerce et du développement pour le coton. De plus, à la suite d'un différend à l'OMC intenté par le Brésil, qui a abouti à une condamnation des subventions américaines, les États-Unis ont été contraints de prendre des mesures pour réformer leur système. Toutefois, il y a eu jusqu'ici, peu de progrès tangibles.

Pour tenter de calmer le conflit sur le coton, le représentant américain au commerce extérieur a proposé, en novembre 2005, un programme d'un montant de 7 millions de dollars, appelé 'The West Africa Cotton Improvement Programme' (Le programme d'amélioration du secteur cotonnier ouest-africain). Il était difficile de prendre cette offre au sérieux, car seulement 5 millions de dollars sur les 7 proposés étaient de l'argent neuf (les États-Unis en versent autant à leurs propres producteurs de coton en seulement 10 heures), ne concernaient que 5 des 33 pays africains producteurs de coton et ne représentaient qu'une très faible portion du montant des pertes subies par ces pays en raison du dumping américain.

A HongKong, durant des journées de marchandage ardu, l'humeur du groupe des '4 du coton' – Mali, Tchad, Bénin et Burkina Faso, avec le Sénégal – est passée de la volonté de s'impliquer avec les États-Unis, à la résignation, en passant par la frustration et la colère. Leur résolution a toutefois été renforcée par la présence d'un certain nombre d'organisations de producteurs de coton à la réunion ministérielle. À terme, ils ont réalisé quelques progrès limités :

- L'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation octroyées par les pays développés en 2006 (bien que les subventions à l'exportation ne constituent que 10% des subventions américaines au coton) ;
- Un certain niveau d'engagement à la réduction d'autres subventions ayant des effets de distorsion des échanges de manière plus rapide et plus conséquente pour le coton que pour les autres cultures.

Toutefois, au lieu d'être négocié séparément, le coton entre dans le cadre des négociations agricoles plus larges et donc de l'engagement unique. Ceci est particulièrement scandaleux dans la mesure où les deux 'concessions' sont bien en deçà des conclusions du groupe spécial sur le coton. A HongKong, les négociateurs américains ont réussi à utiliser une décision d'un organe de règlement des différends comme monnaie d'échange pour amener les

négociateurs des pays en développement à faire des concessions dans d'autres domaines.

### **Aide alimentaire (para. 6)**

L'aide alimentaire a été l'une des questions qui suscité le plus d'acrimonie entre l'UE et les États-Unis (principal pourvoyeur d'aide alimentaire, majoritairement sous forme de produits agricoles cultivés sur le sol américain), les deux parties s'accusant l'un l'autre de manipuler la question au profit de ses propres intérêts commerciaux. Les partisans du statu quo ont fait valoir que les contraintes pourraient priver d'aide des populations affamées, alors que ceux qui appellent à des disciplines ont clairement spécifié, dès le départ, que l'aide alimentaire d'urgence serait exemptée. Le problème réel à l'OMC est le dumping de l'aide alimentaire dans des situations qui ne sont d'urgence, ce qui nuit aux agriculteurs locaux, entraîne le gaspillage de jusqu'à 50% du total des fonds dépensés et constitue une forme déguisée de subvention à l'exportation.

A terme, il y a eu quelques progrès réels à HongKong, à savoir la production d'un cadre (encore vague, mais plus clair que les engagements antérieurs) pour convenir de nouvelles disciplines visant à empêcher le recours abusif à l'aide alimentaire, et une 'catégorie sûre' pour l'exemption de l'aide d'urgence véritable.

## Parer à l'offensive des pays riches dans l'AMNA, para. 13-23

L'AMNA couvre les tarifs sur les produits manufacturés, les pêcheries et les produits miniers et a acquis une place centrale dans l'Accord Cadre de juillet, lorsque les pays en développement se sont farouchement opposés, mais sans succès, à un projet de texte qui appelait à des réductions drastiques.

Les pays développés ont exercé de fortes pressions en faveur d'une formule de réduction tarifaire (appelée 'Formule suisse simple', mais d'une simplicité relative), qui réduit les tarifs élevés davantage que les tarifs faibles. Ceci désavantage les pays en développement car leurs tarifs sont généralement plus élevés et est en contradiction directe avec la 'réciprocité qui ne soit pas totale', promise à Doha.

L'AMNA a entraîné la création, dans le contexte de la réunion ministérielle, d'un nouveau groupe appelé le 'Core Group', qui comprend neuf pays, sous l'égide de l'Inde et de l'Afrique, avec l'Argentine, le Brésil, l'Égypte, l'Indonésie, les Philippines, la Namibie et le Venezuela.<sup>iii</sup> Ces pays ont cherché à préserver les flexibilités en faveur des pays en développement, tout en freinant les crêtes tarifaires et la progressivité des droits du Nord.<sup>iv</sup>

Le groupe a réussi à parer aux efforts des pays riches visant à promouvoir une formule suisse simple, et a réussi à faire intégrer un langage plus général (formule suisse avec des coefficients) qui permet de recourir à une formule différente, plus favorable aux pays en développement, telle que celle proposée par le groupe ABI (Argentine, Brésil, Inde) (**para 14**). Ce combat se poursuivra à présent à Genève, essentiellement dans la même situation qu'avant la Conférence.

Les membres du Core Group ont également paré à un effort concerté visant à lier le niveau de flexibilité dont ils bénéficient dans la consolidation et la réduction des tarifs (énoncé dans le para. 8 de l'annexe sur l'AMNA, dans l'accord) et la portée de la 'réciprocité qui ne soit pas totale, contenue dans la formule de réduction tarifaire. Cette question est non résolue (**para 15**) et est susceptible de refaire surface à Genève.

En ce qui concerne des secteurs industriels particuliers (par exemple les textiles et les vêtements, ou les produits halieutiques), le texte introduit des sections sur les initiatives sectorielles (**para. 16**), qui n'étaient pas mentionnées au auparavant – la participation est non obligatoire, mais les groupes de pays riches soucieux de gagner des marchés vont certainement exercer des pressions sur d'autres pays pour les amener à participer.

Une question délicate, mais importante, a trait à la conversion des lignes tarifaires non consolidées en taux consolidés (**para 17**). Une 'majoration non linéaire' sera



imposée au taux appliqué courant et la formule de réduction tarifaire sera alors appliquée au taux majoré. Ceci est une injustice manifeste car les pays développés avaient largement consolidé leurs tarifs durant les cycles antérieurs, où ils étaient autorisés à les consolider au niveau qu'ils souhaitaient. Les pays qui ont libéralisé de manière unilatérale et qui ont donc des taux appliqués faibles ont été particulièrement mécontents de l'idée de la majoration, et la référence à la non linéarité doit leur permettre d'avoir une majoration plus forte que les pays ayant des taux tarifaires appliqués élevés.

Dans l'ensemble, l'accord ministériel mène essentiellement à la désindustrialisation, qui avait suscité tant de controverses au cours des négociations en vue de l'Accord Cadre de juillet 2004. A l'époque, les pays en développement avaient insisté pour avoir un 'instrument' – un premier paragraphe qui énonçait que rien de ce qui suivait n'avait été convenu. Toutefois, c'est ce même texte qui est à présent au cœur de l'annexe sur l'AMNA. Oxfam continue de croire que ceci ne peut servir de base à une négociation favorable au développement.

Un nouveau paragraphe (**para 24**) appelle à un équilibre entre l'agriculture et l'AMNA dans les négociations. Le paragraphe a été initialement introduit par l'Argentine, qui craignait que les pays riches ne fassent pression en vue de progrès plus rapides sur l'AMNA que sur l'agriculture, et vigoureusement rejeté par l'UE, mais les États-Unis s'en sont servis pour plaider en faveur de réductions plus conséquentes dans les deux domaines.

Pour ce qui est de l'agriculture, l'avenir des négociations sur l'AMNA est incertain, car le texte fixe des délais pour les modalités (30 avril 2006) et les projets de listes (31 juillet 2006) totalement irréalistes, à en juger par le rythme des négociations à ce jour (**para. 33**).

### **Services, para. 25-27**

Les services ont entraîné un abus de procédure alarmant dans la période menant à la Conférence ministérielle. Une annexe rejetée par de nombreux pays en développement à Genève, a été néanmoins présentée à HongKong et sert à présent de base pour les négociations. Le G-90 et le groupe de l'ASEAN ont fait des propositions alternatives substantielles pour l'annexe C, mais ont été largement ignorés. Même ainsi, leur opposition a contribué à ouvrir le débat sur l'annexe et a conduit à quelques améliorations.

En approuvant même une version édulcorée de l'annexe initiale, l'OMC est en train de modifier, à mi-parcours dans le Cycle, la structure des négociations sur l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), en s'écartant de

l'approche bottom-up (ascendante), plus favorable au développement, pour se rapprocher davantage de ce qui se passe dans d'autres domaines de négociations.

Si le processus de présentation d'offres et de demandes bilatérales est préservé, les pays en développement subissent des pressions accrues pour participer également à des négociations plurilatérales (**annexe c, para. 7b**). Si un groupe de pays adresse à un autre groupe des demandes de négociations plurilatérales, ce dernier groupe est obligé d'examiner de telles demandes. Ceci est toutefois une amélioration par rapport au projet de texte, qui obligeait les pays à engager des négociations, au lieu de simplement 'examiner' les demandes.

Les pays en développement sont, en outre, vivement invités à viser de nouveaux 'benchmarks qualitatifs' (**annexe C, para. 1**), tels que l'amélioration des niveaux de participation étrangère au capital, destinée à les encourager à ouvrir de nouveaux secteurs des services, que ceci soit ou non dans leur propre intérêt en matière de développement.

Le texte contient également quelques délais alarmants (**para. 11b**). Les demandes plurilatérales doivent être présentées dans un délai de 2 mois (fin février 2006, ou 'dès que possible après cette date), et les pays sont tenus d'y répondre d'ici le 31 juillet 2006. Selon Oxfam, une période maximale de 5 mois n'est pas adéquate pour permettre l'examen de la demande, la consultation avec les populations affectées et l'évaluation de l'incidence potentielle de différents types de libéralisation.

### Accès aux marchés en franchise de droits de douanes et sans quota pour les PMA (annexe F, décision 36)

Pour les PMA, cette question est devenu un test décisif de la sincérité des pays riches, et à de nombreux égards, cela a été un échec. Les projecteurs sont presque exclusivement braqués sur les États-Unis et le Japon, car l'UE et le Canada ont déjà convenu, de manière unilatérale, d'ensembles d'accès aux marchés en franchise de droits de douanes et sans quota. L'accès aux marchés en franchise de droits de douanes et sans quota sera assuré à tous les PMA, 'de manière durable', d'ici 2008, pour au moins 97% de tous les produits.

La décision constitue un recul par rapport au mandat de Doha qui assurait un accès total en franchise de droits de douanes et sans quota et est beaucoup moins généreux qu'il n'y paraît, car les produits clés de la plupart des PMA seront exemptés. Près de 94% des lignes tarifaires bénéficient déjà d'un accès aux marchés américains à des tarifs faibles ou nuls et dans tous les cas, les PMA ont

tendance à exporter une gamme limitée de produits. Ce pourcentage de 3% couvre près de 330 lignes tarifaires, alors que les lignes tarifaires de 20 à 25 comptent actuellement pour près de deux tiers des exportations totales du Bangladesh. Les États-Unis ont insisté sur un plafond de 97% des lignes tarifaires précisément parce qu'il leur permet de protéger leurs secteurs des textiles et des vêtements contre les importations en provenance de pays tels que le Bangladesh, le Cambodge et le Népal (qu'ils avaient tenté, d'exclure totalement, au début de la réunion). Ce pourcentage permet également au Japon de continuer à protéger le riz, le poisson, les produits en cuir et les chaussures.

De plus, l'expression 'de manière durable' n'a pas le même sens que 'consolidé' (les États-Unis ont même refusé d'accepter 'de manière durable'), et est donc tributaire de l'opinion politique et des intérêts spéciaux, dans l'avenir.

Cette décision est une véritable source de déception. Si un cycle dit 'du développement' n'est pas en mesure de fournir des marchés aux pays les plus pauvres, pour leur permettre de tirer profit du commerce afin de sortir de la pauvreté, il est très difficile de voir comment les négociations peuvent produire des résultats en faveur des pauvres.

### Aide pour le commerce

La décision de mettre en place un groupe spécial de l'OMC pour renforcer la capacité d'offre des pays pauvres afin de leur permettre de tirer profit des opportunités commerciales a été favorablement accueillie, mais Oxfam a plusieurs préoccupations en ce qui concerne la manière dont l'aide pour le commerce a été débattue à HongKong. La préoccupation primordiale est qu'il est peu probable que ceci entraîne la mise à disposition de nouveaux fonds, en plus de ceux déjà engagés en début d'année, par exemple dans la période menant à la réunion du G-8 à Gleneagles. Des fonds déjà promis seront plutôt rebaptisés 'aide pour le commerce'. En annonçant l'offre américaine, par exemple, le négociateur principal a déclaré que manière explicite qu'elle devait 'aller de pair' avec l'accès aux marchés. Il est inacceptable de lier l'aide préalablement convenue à de telles concessions commerciales de la part des bénéficiaires d'aide.

Le FMI et la Banque mondiale sont susceptibles de se voir accorder le rôle de chef de file, par exemple à travers le Cadre intégré (**para. 48-51**). Ceci suscite des préoccupations, compte tenu des antécédents de ces institutions en matière d'imposition de conditionnalités, notamment la libéralisation prématurée des échanges. Le texte renvoie également à des 'prêts assortis de conditions favorables' (dernière ligne), alors qu'il serait préférable d'avoir 100% de l'aide

sous forme de dons pour éviter d'alourdir davantage le fardeau de la dette des pays en développement. Il est toutefois positif que l'aide pour le commerce ne soit pas limitée aux PMA, mais qu'elle soit étendue à d'autres pays en développement.

### Accession de Tonga

Oxfam s'est exprimé à maintes reprises sur la manière inéquitable dont les négociations sont menées sur l'accèsion de nouveaux Membres à l'OMC, et cette réunion ministérielle ne fait pas exception. Le minuscule Royaume de Tonga (avec une population de 100.000 habitants) a été accepté à l'OMC à HongKong, après des négociations ayant entraîné des concessions déchirantes, notamment l'imposition d'un plafond de 20% sur tous les tarifs agricoles et industriels (en comparaison, les États-Unis appliquent un tarif de 350% sur le bœuf, alors que l'UE impose 300% sur le sucre). Tonga a également été contraint à faire des concessions sérieuses dans une gamme de secteurs des services.

### Autres questions de développement

Les nombreuses autres questions qui sont d'une importance cruciales pour les pays en développement ont très peu retenu l'attention à HongKong, comme dans le reste du Cycle, à ce jour. L'annexe F convient de quelques questions techniques mineures, notamment l'exemption des PMA des disciplines découlant de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et touchant au commerce (MIC). Ailleurs, le texte se contente essentiellement d'exhorter les Membres à 'redoubler d'efforts' sur une gamme de questions, notamment le traitement spécial et différencié (**para. 35-38**), la mise en œuvre des accords antérieurs (**para. 39**), les problèmes particuliers rencontrés par les petites économies (**para. 41**), la dette, le commerce et les finances (**para. 42**), le commerce et le transfert de technologie (**para. 43**), les produits de base (**para. 55**), et l'érosion des préférences (**para. 9 et 20**).

### **3 Si la Déclaration de HongKong est si peu satisfaisante, pourquoi les pays en développement y ont-ils souscrit ?**

L'humeur, chez la plupart des pays en développement, lors de la réunion finale des chefs de délégation, était à l'acceptation morose plutôt qu'à la réjouissance. Cuba (sur l'AMNA) et le Venezuela (sur l'AMNA et les services) ont demandé qu'il soit pris note de leurs réserves, mais n'ont pas fait capoter la réunion.

Presque toutes les délégations ont convenu qu'un autre échec du type de celui de Cancun porterait préjudice à l'OMC en tant qu'institution, peut-être de manière définitive, et ont été soucieux d'éviter un tel aboutissement.

Dès le premier jour de la Conférence ministérielle, les délégués ont semblé craindre de se voir reprocher un échec et il a été signalé de manière régulière que les négociateurs du Nord avaient recours à cette appréhension pour faire pression sur les pays en développement. Ils ont mis les pays en développement face à un choix impossible, en faisant avancer leur propre agenda tout en soutenant que l'intransigeance des pays en développement précipiterait un échec dont ils seraient tenus pour responsables. Bien que grossière, cette tactique a manifestement marché avec certains ministres.

Au-delà de la psychologie de la Conférence ministérielle, la vérité est que la plupart des grandes décisions sur des questions telles que l'AMNA, les services et l'agriculture ont été reportés à plus tard. Les portes sont restées suffisamment ouvertes dans des négociations complexes que tous les ministres ont quittées en estimant qu'au moins quelque chose pouvait être réalisé pour leurs pays, dans l'avenir. Si les pays en développement ne s'étaient pas affirmés comme ils l'ont fait, le texte final aurait été bien pire.

Les ministres des pays en développement, comme les politiciens n'importe où, sont soucieux de quitter la réunion ministérielle pour rentrer dans leurs pays avec quelque chose de tangible à montrer aux électeurs et aux entreprises, et il a donc été possible de les persuader d'accepter, à présent, des avantages (accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents, date butoir pour l'élimination des subventions à l'exportation), en échange de concessions plus vagues, mais éventuellement beaucoup plus significatives, à plus long terme. L'économie politique des négociations joue également un rôle – pour les PMA en particulier, les futurs secteurs des industries et des services qui pourraient, un jour, être

compromis par de mauvais accords sur l'AMNA ou les services, ne sont pas encore en place et il n'y a donc pas de lobbies pour faire pression en leur faveur.

### Quelle est la prochaine étape ?

L'option de 'faire rouler la boîte en fer le long de la route, à coups de pied' comme l'a dit, de manière imagée, un sénateur américain, n'est valable que pendant quelques mois, en raison des délais imposés par la législation commerciale américaine. Dans le cadre de 'l'Autorité pour la promotion du commerce' (plus connue sous le nom de 'Fast Track') du gouvernement américain, le Congrès est uniquement en mesure de voter pour ou contre les accords négociés par le gouvernement, mais non de les amender. Le « Fast Track » est en vigueur jusqu'en juin 2007, ce qui établit une date limite fixe sur le plan politique. Sans le « Fast Track », l'examen d'un accord commercial par le Congrès est considéré comme impossible au plan législatif.

Même avec le Fast Track, tout accord final du Cycle de Doha doit être présenté devant le Congrès plusieurs mois auparavant, pour qu'il soit approuvé à temps. Ceci signifie que les modalités doivent être achevées en mi 2006, afin qu'il y ait suffisamment de temps pour mener à bien les travaux techniques nécessaires pour la préparation des listes détaillées d'engagements dans différents secteurs et pour différents produits, dans les propres délais du « Fast Track ».

Le texte approuvé à HongKong exige que les modalités soient convenues d'ici le 30 avril 2006, mais peu de délégués estiment ceci réalisable. Après 16 mois de marchandages acharnés, HongKong n'a pas été en mesure de faire avancer le processus d'un pouce, par rapport au Cadre de juillet 2004. A mesure que les délégués et les gouvernements assimilent le nouveau texte, au cours des prochaines semaines, nous commencerons à nous rendre compte que nous sommes probablement partis pour un long cycle. L'humeur du Congrès américain est telle que l'on ne s'attend pas ce que le « Fast Track » soit renouvelé et il faudra peut-être attendre l'arrivée d'un nouveau président et d'une nouvelle vision politique pour qu'il soit accordé. Ceci pourrait prendre beaucoup de temps – le Congrès avait refusé l'autorité « Fast Track » au président Clinton pendant la majeure partie de ses huit années de présidence.

Si le Cycle se prolonge jusqu'à la prochaine décennie, les incidences en termes de développement dépendront des changements géopolitiques plus larges, mais les événements depuis Doha (l'affirmation croissante des groupes de pays en

développement tels que le G-20 et le G-33, la large crise du Consensus de Washington) laissent espérer que plus le cycle sera long, meilleurs seront les résultats éventuels. De plus, tant qu'elles se déroulent, les négociations peuvent exercer un certain niveau de contrainte sur le protectionnisme du Nord et peut-être faire pression en faveur d'accords commerciaux régionaux OMC-plus. Il y a toutefois un prix de l'allongement du cycle est élevé vu qu'il prolonge l'agonie d'un système commercial mondial inéquitable qui voue les pays en développement à la pauvreté.

Afin de tenter d'arriver à la date limite du 30 avril 2006 pour des modalités dans l'agriculture et l'AMNA, les délégués se réuniront de nouveau au cours des premiers mois de 2006. Ceci pourrait être prendre la forme soit d'une réunion ministérielle générale, soit (plus probablement) d'un 'Conseil général plus les ministres', comme celui qui avait convenu de l'Accord Cadre de juillet 2004.

Oxfam nourrit des préoccupations sérieuses en ce qui concerne l'option du Conseil général. Il est vital que toute décision de ce type ne cherche pas à mener les négociations à huis clos, à l'OMC, loin du regard du public et même de certains ministres, comme cela a été le cas, dans une certaine mesure, en juillet 2004. Un Conseil général n'est pas le lieu où prendre des décisions d'une telle gravité. De plus, lorsqu'ils se réuniront de nouveau, les Membres de l'OMC seront toujours confrontés aux mêmes choix difficiles qu'à HongKong et tant que les pays riches ne seront pas disposés à mettre des offres radicalement nouvelles sur la table, il ne sera pas facile d'arriver à un accord, et encore moins à un accord qui réalise les promesses faites à Doha en matière de développement. Les négociateurs des pays riches ne pourront pas se contenter de repartir de là où ils étaient arrivés à HongKong. Il leur faut rentrer pour faire un examen de conscience et prendre la résolution, en cette nouvelle année, de faire de ce cycle un Cycle du développement pour les pauvres du monde.

Le cycle de Doha, lancé en fanfare il y a 4 ans, court le risque de s'arrêter net. Les pays riches ont l'obligation morale - et cela est dans leur intérêt, à long terme - de voir un monde délivré de la pauvreté extrême et de la faim. Ils n'ont pas été en mesure, d'une part, de réaliser les promesses qu'ils avaient faites à Doha, mais de plus, des signes inquiétants semblent indiquer que le cycle s'est perdu en chemin et qu'il est revenu à une logique de négociation axée le principe selon lequel la raison du plus fort est toujours la meilleure, dont le résultat final pourrait faire plus de mal que de bien pour le développement. Il revient aux dirigeants du monde, des pays en développement comme des pays développés, de veiller à ce que ceci ne se produise pas et de rendre le commerce équitable.

Cet article a été rédigé par Duncan Green. Oxfam remercie Romain Benicchio, Jennifer Brant, Barry Coates, Gonzalo Fanjul, Mark Fried, Jeremy Hobbs, Marita Huitjes, Gawain Kripke, Shuna Lennon, Muthoni Muriu, Francis Perez, Liz Stuart, Simon Ticehurst, Samar Verma, Marita Wiggertaler et Takumo Yamada, pour l'aide apportée à sa réalisation. Le présent document de synthèse fait partie d'une série d'articles destinés à enrichir le débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Ce texte peut être librement utilisé à des fins de campagne, d'éducation et de recherche, à la condition que la source en soit reconnue dans son intégralité. Toute forme de reproduction dans toute autre circonstance, ou de réutilisation dans d'autres publications, de traduction, d'adaptation, exige une autorisation préalable et un paiement peut être demandé. E-mail : [publish@oxfam.org.uk](mailto:publish@oxfam.org.uk)

Pour un complément d'information sur les questions soulevées dans ce document, ou sur la campagne Pour un commerce équitable, veuillez envoyer un e-mail à :

[advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

ou visiter le site : [www.maketradefair.com](http://www.maketradefair.com)

---

<sup>i</sup> Duncan Green (2005) "Du sang sur le sol: Comment les pays riches ont opéré pour enlever le développement des négociations de Doha à l'OMC" ('Blood on the Floor: How the Rich Countries have Squeezed Development out of the WTO Doha Negotiations'), Document de synthèse d'Oxfam No.82, Oxford: Oxfam International, disponible à : [www.oxfam.org.uk/what\\_we\\_do/issues/trade/bp82\\_blood.htm](http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/bp82_blood.htm).

<sup>ii</sup> L'érosion des préférences renvoie à la perte d'avantages subie par les pays bénéficiaires de préférences car, lorsque les pays riches abaissent leurs tarifs, l'avantage conféré par les régimes de préférence se trouve également réduit.

<sup>iii</sup> Ce groupe est également connu sous le nom de 'NAMA 11', mais nous n'avons pas encore identifié les deux autres membres

<sup>iv</sup> Progressivité des droits : des droits d'importation plus élevés sur les produits semi-transformés que sur les matières premières et encore plus élevés sur les produits finis. Cette pratique protège les industries de transformation nationales et décourage le développement de l'activité de transformation dans les pays d'où les matières premières sont originaires.

Crêtes tarifaires : des tarifs relativement élevés, au milieu de niveaux tarifaires généralement faibles. Pour les pays industrialisés, des tarifs de 15% et plus sont généralement reconnus comme des 'crêtes tarifaires'.



---

**Oxfam International** est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice: Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux agences listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur [www.oxfam.org/fr](http://www.oxfam.org/fr)

**Les bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :**

Washington: 1112 16th St., NW, Ste. 600, Washington, DC 20036, USA Tel: +1.202.496.1170. E-mail: [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Bruxelles: 22 rue du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique Tel: +322.502.0391. E-mail: [luis.morago@oxfaminternational.org](mailto:luis.morago@oxfaminternational.org)

Genève, Suisse Tel: +41.22.321.2371. E-mail: [celine.charveriat@oxfaminternational.org](mailto:celine.charveriat@oxfaminternational.org)

New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA Tel: +1.212.687.2091. E-mail: [nicola.reindorp@oxfaminternational.org](mailto:nicola.reindorp@oxfaminternational.org)

Tokyo: Oxfam Japan, Maruko-Bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan Tel/Fax: +81.3.3834.1556. E-mail: [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

**Oxfam America**

26 West St.  
Boston, MA 02111-1206, USA  
Tel: +1.617.482.1211  
E-mail: [info@oxfamamerica.org](mailto:info@oxfamamerica.org)  
[www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org)

**Intermón Oxfam (Spain)**

Roger de Llúria 15 08010, Barcelona, Spain  
Tel: +34.902.330.331  
E-mail: [info@intermonoxfam.org](mailto:info@intermonoxfam.org)  
[www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org)

**Oxfam Australia**

156 George St.  
Fitzroy, Victoria 3065,  
Australia  
Tel: +61.3.9289.9444  
E-mail: [enquire@caa.org.au](mailto:enquire@caa.org.au)  
[www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au)

**Oxfam Ireland**

Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2  
Ireland, Tel: +353.1.672.7662  
Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK,  
Tel: +44.28.9023.0220  
E-mail: [communications@oxfam.ie](mailto:communications@oxfam.ie)  
[www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org)

**Oxfam Canada**

250 City Centre Ave, Suite 400 Ottawa,  
Ontario, K1R 6K7, Canada  
Tel: +1.613.237.5236  
E-mail: [info@oxfam.ca](mailto:info@oxfam.ca)  
[www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca)

**Oxfam New Zealand**

PO Box 68357, Auckland 1032  
New Zealand  
Tel: +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666)  
E-mail: [oxfam@oxfam.org.nz](mailto:oxfam@oxfam.org.nz)  
[www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)

---

Oxfam Germany  
Greifswalder Str. 33a 10405 Berlin,  
Germany  
Tel: +49.30.428.50621  
E-mail: [info@oxfam.de](mailto:info@oxfam.de)  
[www.oxfam.de](http://www.oxfam.de)

Novib Oxfam Netherlands  
Mauritskade 9, Postbus 30919 2500 GX,  
The Hague, The Netherlands  
Tel: +31.70.342.1621  
E-mail: [info@novib.nl](mailto:info@novib.nl)  
[www.novib.nl](http://www.novib.nl)

Oxfam Great Britain  
Oxfam House, John Smith Drive  
Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK  
Tel: +44.(0)1865.473727  
E-mail: [enquiries@oxfam.org.uk](mailto:enquiries@oxfam.org.uk)  
[www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)

Oxfam Solidarité (Belgium)  
Rue des Quatre Vents 60 1080 Brussels,  
Belgium  
Tel: +32.2.501.6700  
E-mail: [oxfamsol@oxfamsol.be](mailto:oxfamsol@oxfamsol.be)  
[www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be)

Oxfam Hong Kong  
17/fl., China United Centre 28 Marble  
Road, North Point, Hong Kong  
Tel: +852.2520.2525  
E-mail: [info@oxfam.org.hk](mailto:info@oxfam.org.hk)  
[www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk)

Oxfam Québec  
2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200  
Montréal, Quebec, H3J 2Y2, Canada  
Tel: +1.514.937.1614  
E-mail: [info@oxfam.qc.ca](mailto:info@oxfam.qc.ca)  
[www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca)